



MAIRIE DE ST-DERRIEN

BULLETIN MUNICIPAL



Août 2019

Numéros utiles

Médecin de garde **15 SAMU**,
Pharmacie de garde : **3237**
Pompiers : **18** portable **112**
Gendarmerie : **17**
Déchetterie de BODILIS : **02 98 68 99 99**

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi :
9h00 à 12h00
Mardi : Fermé
02.98.68.52.44

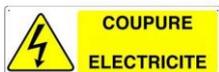
Mail : saint.derrien@wanadoo.fr
Site Internet: www.saint-derrien.fr

*Foyer ar Stivell : vacances
du 31 juillet au 31 août 2019.
Bonnes vacances !*



*Le secrétariat de
mairie sera fermé
le lundi 12 août*

enedis
L'ELECTRICITE EN RESEAU



Jeudi 5 septembre 2019 entre 7h30 et 15h00

Lieux concernés : Penmach et Le Bourg

Baignade au plan d'eau



Le dernier contrôle sanitaire des eaux de baignade révèle un taux de cyanobactéries normal. Ainsi, **il est actuellement autorisé de se baigner dans le plan d'eau de Saint-Derrien**. L'arrêté relatif à cette décision est affiché au plan d'eau et à la mairie.

Il sera remis à jour régulièrement en fonction des résultats des analyses.



*Merci de ne pas retirer les
documents affichés !*

Cimetière



De nombreuses **concessions** accordées dans le cimetière **arrivent à terme cette année.**

Si vous n'avez pas reçu de courrier de la mairie ou si vous pensez que la concession que vous détenez est susceptible d'être concernée, n'hésitez pas à venir vous renseigner en mairie.

Conteneurs verre

Ne me jetez pas n'importe où !
Venez plutôt me déposer dans
l'un des conteneurs situés :

- **Parking du centre bourg**
- **Stade de football**
- **Salle polyvalente**



CONTENEUR
VERRE

VERRE

Bouteilles **sans bouchon**, flacons
en verre, bocaux, pots... **sans cou-**
vercle ni capsule



Lotissement Le Hameau des Camélias

Quelques lots sont encore disponibles à la vente.

Le prix de vente est fixé à **30 € le m²** de terrain viabilisé.

Contactez la mairie pour plus de renseignements :
02 98 68 52 44



Saint-Derrien
Saint-Derrien

LOTISSEMENT COMMUNAL
« *Hameau des Camélias* »

**de 604
à 831 m²**

terrains
viabilisés

Renseignements en mairie:
02 98 68 52 44

30 €/m²

Permanences « habitat » à la Communauté de Communes

Les permanences « HABITAT »
sur la Communauté de Communes

AOUT 2019



Permanences service Habitat : réception du public

Information et assistance pour les subventions en faveur de l'amélioration de l'habitat

Le service Habitat répond à vos questions :

- par téléphone au 02 98 68 42 41
- par mail à l'adresse d.dumesnil@pays-de-landivisiau.com
- lors de permanences au siège de la Communauté de Communes zone de Kerven à Landivisiau

↳ du lundi au jeudi : de 9h à 12h sans rendez-vous
de 14h à 17h sur rendez-vous

Fermeture du service pour congés du 01 AU 16 AOUT 2019 INCLUS

↳ le vendredi : sur rendez-vous

Pour les propriétaires occupants, se munir du dernier avis d'imposition sur le revenu

Permanence HEOL (3ème jeudi)

Conseil technique sur les économies d'énergie
<http://www.heol-energies.org>

3^{ème} jeudi matin

HEOL vous informe :

- lors de permanences au siège de la Communauté de Communes zone de Kerven à Landivisiau : **PAS DE PERMANENCE EN AOUT**
- par téléphone au 02 98 15 18 08
- à l'agence au 38 rue du Mur à Morlaix

Se munir de ses factures d'énergie, plans et devis, pour un conseil personnalisé.

Permanences ADIL (1^{er} et 3^{ème} mercredis)

Réponse aux questions juridiques, financières et fiscales dans le domaine du logement
<https://www.adil29.org>

1^{er} & 3^{ème} mercredis après-midi

Un conseiller-juriste de l'ADIL vous reçoit :

- lors de permanences au siège de la Communauté de Communes zone de Kerven à Landivisiau
les mercredis 07 et 21 août 2019 de 14h à 17h
(sur rdv pour un projet d'accession à la propriété : 02 98 46 37 38)
- par téléphone au 02 98 46 37 38 (*fermé au public le jeudi matin*)
- aux agences de Brest (14 bd Gambetta) et Quimper (23 rue J. Jaurès)

Le cas échéant se munir des documents nécessaires (bail de location...)



Union Sportive St-Servais St-Derrien

Que vous soyez joueur, dirigeant, supporter, ancien joueur du club, chacun d'entre vous peut aider le club en recherchant un ou plusieurs sponsors.

N'hésitez pas à demander le reçu à remettre au sponsor en échange de la publicité et du règlement.

Les publicités seront affichées sur un panneau commun dans la buvette pendant toute la saison 2019-2020.

Chaque **publicité** fera la taille suivante : format A5 = 40 euros, format A4 = 60 euros, format A3 = 80 euros.

Nous proposons également la réalisation de **panneaux publicitaires individuels** qui seront disposés autour du terrain.

Taille : Hauteur 1 mètre / Longueur 2 mètres au prix de 300 euros (ce tarif sera dégressif dès la saison suivant pour les sponsors qui souhaiteront conserver leur publicité).

Le club recherche activement **un arbitre** pour la saison prochaine afin de ne plus être en infraction par rapport au statut de l'arbitrage. Vous ne le savez peut-être pas tous mais former un arbitre, et réussir à le conserver, a un coût non négligeable pour un club. Cette démarche est indispensable pour pouvoir recruter de nouveaux joueurs et assurer la pérennité du club. N'hésitez d'ailleurs pas à me

contacter si vous connaissez quelqu'un (ou quelqu'une) qui serai intéressé(e) pour suivre la formation d'arbitre ou si vous connaissez un (ou une) arbitre libre.

Pascal BOULC'H
Tel : 06.80.22.17.61

Vie Paroissiale

MESSES DU MOIS D'AOÛT - début SEPT. 2019	
Paroisse Saint Tiviziau – Bro Landi	
samedi messe à 18h	dimanche messe à 10h30
Samedi 3 août	Dimanche 4 août
18 ^e dimanche du Temps ordinaire	
Plouvorn	Landivisiau Loc-Eguiner Fête patronale Loc-Ildut Sizun Pardon
Samedi 10 août	Dimanche 11 août
19 ^e dimanche du Temps ordinaire	
Plouneventer	Plouzévédé - Sizun Landivisiau
Assomption de la Vierge Marie	
Mercredi 14 août	Jeudi 15 août
Landivisiau	Bodilis Fête patronale N Dame Berven Plouzévédé Pardon Sizun
Samedi 17 août	Dimanche 18 août
20 ^e dimanche du Temps ordinaire	
Saint Thégonnec	Chapelle Ste Anne Lampaul Pardon Plouzévédé - Landivisiau
Samedi 24 août	Dimanche 25 août
21 ^e dimanche du Temps ordinaire	
Plouneventer	Landivisiau Ste Brigitte St Thégonnec Pardon Commana Fête patronale St Derrien
Samedi 31 août	Dimanche 1 ^{er} septembre
22 ^e dimanche du Temps ordinaire	
Saint Thégonnec	Plouzévédé - Sizun Landivisiau
Samedi 7 septembre	Dimanche 8 septembre
23 ^e dimanche du Temps ordinaire	
Plouneventer	Plouzévédé - Landivisiau Saint Thégonnec Fête patronale

Capture rectangulaire



Horaires d'été :
du 1^{er} juillet au 31 août,
l'accueil à la maison
paroissiale est assuré
du lundi au samedi
de 9h30 à 11h30

Bel été à tous !

MESSES EN SEMAINE DANS LA PAROISSE

à 11 h 30

- à Bodilis :
Mercredi 31 juillet et vendredi 2 août.
- à Saint Thégonnec
Mardi 6, jeudi 8, vendredi 9 août
- à Commana
Mardi 13, vendredi 16 août
- à Sizun
Mardi 20, jeudi 22, Vendredi 23 août.

- à l'église de Locmélard le samedi, à 9h30 :
Les 7, 14 et 21 septembre.

TEMPS DE PRIÈRE

- **Chapelet** à la chapelle de Lambader, tous les jours, y compris samedi et dimanche, à 8h30.
- **Chapelet** à l'église de Locmélard, samedi 3 août à 15h.



- **Places disponibles en Assistante Maternelle**

Chrystel DOUILLET, assistante maternelle depuis 9 ans dispose actuellement d'une place de nuit et de 2 places de jour. Etudie aussi tout remplacement. Horaires atypiques acceptés. N'hésitez pas à la contacter pour un premier échange ou pour répondre à vos questions au 06.49.32.43.18

- **Recherche caillebotis**

Recherche des caillebotis béton. Habitant à St Derrien, côté St Méen.
Contact : 06.82.98.56.20

NB : Les articles à faire paraître dans le bulletin municipal sont à déposer en mairie par mail ou par téléphone.

**Recevez le bulletin municipal chez vous par internet : www.saint-derrien.fr
Vous pouvez à tout moment vous inscrire en ligne pour le recevoir par mail**

Compte-rendu de Conseil Municipal

Séance du mercredi 26 juin 2019

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 24 mai 2019. Monsieur le Maire décide de débiter la séance dans l'ordre suivant :

1. Déclassement et vente d'une partie de l'intersection de la VC n° 9 et VC n° 3

En vue de rectifier la limite cadastrale et en vue de permettre la vente de la portion de terrain cadastré section C n° 2020 pour 3a65ca il y a lieu, dans un premier temps de déclasser cette emprise sur le domaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

- autorise le déclassement de cette partie dépendant actuellement du domaine public.
- confirme la décision du Conseil Municipal du 24 mai 2019 autorisant la cession de la parcelle déclassée cadastrée section C n° 2020 pour 3a65ca au prix de 5 euros/le m² ; les frais d'acte étant à la charge des acquéreurs.

2. Appel d'offres travaux d'aménagement du centre bourg

Le projet définitif d'aménagement du centre bourg est présenté aux membres du Conseil Municipal.

Les lots seront répartis de la façon suivante : voirie/réseaux d'eaux pluviales / signalisation / maçonnerie / plantations / bois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstentions autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à un appel d'offres (ou toute autre procédure appropriée) dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg.

3. Modification du règlement du Lotissement Le Hameau des Camélias

Considérant que le règlement actuel met un frein à certaines ventes, le Conseil Municipal, après délibération, à 8 voix pour, 0 contre et 0 abstentions, décide de modifier le règlement du lotissement Le Hameau des Camélias.

4. Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Saint-Servais

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la participation aux frais de fonctionnement pour un montant de 10 899.31 € pour l'année scolaire 2018/2019.

5. Décision modificative n° 1 – budget lotissement Hameau des Camélias

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser les crédits supplémentaires comme indiqués ci-dessous.

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	605	Achat de matériel, équipements et travaux	+ 2 889,00 €
70	7015	Ventes de terrains aménagés	+ 2 889,00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 30 août 2019 à 20h00.